

Commune de Saint Jean de Serres

Questions évoquées à l'issue de la séance du conseil municipal du 22 juin 2020

❖ **Théâtre** : le Cratère d'Alès propose des spectacles décentralisés pour lesquels serait à la charge des communes les accueillant entre 1.200 et 1.500 HT (incluant tous les droits) ainsi que les repas des intervenants. C'est un moyen de faire vivre et de faire connaître St Jean de Serres. La billetterie sera gérée par le Cratère qui fournira 10 places gratuites ainsi qu'un lot à tarif réduit à 6 €. Plusieurs spectacles sont possibles :

- Un musical « Imperial Quartet » le dimanche 14 mars 2021
- Un humoristique « La Quiche » le 13 ou 14 octobre 2020 (spectacle tout public)

Une réponse doit leur être rapidement transmise afin qu'ils puissent imprimer le programme de la prochaine saison.

Comme la totalité des subventions ne sera pas versée aux associations en raison de la suspension des activités liée au COVID, le budget pourrait être utilisé pour l'un de ces spectacles.

Le spectacle « La Quiche » (qui pourrait éventuellement se tenir en extérieur si la météo le permet, la séance se tiendrait à 18h30 dans ce cas-là) est retenu.

En cas d'annulation liée au COVID, aucun paiement ne serait demandé.

❖ **Permanences des Élus**

Un calendrier des week-ends de l'été est distribué afin que chacun y note ses disponibilités. Il sera ensuite préparé et transmis à chaque membre.

❖ **Réunion de travail sur les installations sportives et aménagements envisagés**

Mesdames Janiec, Bornancin, Monteil, Dardon ainsi que Messieurs Mornico, Engelibert et Zané font part de leur intérêt et y assisteront le lundi 29 juin à 19h00 au Foyer.

❖ **Informations diverses**

- La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 27 juillet à 19h00 au Foyer.
- Un devis de 5.550 € TTC a été reçu et validé pour le retraitement de la chape du Foyer. Les travaux seront effectués durant l'été.

- Une nouvelle campagne de capture et de stérilisation des chats se déroulera du 20 au 31 juillet.
- Suite aux candidatures reçues pour le remplacement de Monsieur Daniel ANDRÉ, et aux entretiens réalisés, Monsieur Alexandre BOUEZDA a été recruté à partir du 1^{er} juillet.

**La Maire
Andrée ROUX**